

**DECLARATION D'ORGANISATION
D'UNE MANIFESTATION SPORTIVE NON MOTORISEE
SUR UNE VOIE PUBLIQUE OU OUVERTE A LA CIRCULATION
PUBLIQUE,
SANS CLASSEMENT FINAL DES PARTICIPANTS**

(Articles R. 331-6 à R. 331-8, R. 331-4 à R. 331-17-2 et A. 331-2 du code du sport)

Vous comptez organiser, sur une voie publique ou ouverte à la circulation publique, une manifestation sportive ne comprenant pas de véhicules terrestres à moteur.

La réglementation vous impose de remplir une déclaration si :

1 - cette manifestation se déroule dans le respect du code de la route et impose aux participants un ou plusieurs points de rassemblement ou de contrôle ;

2 - cette manifestation ne prévoit pas un horaire fixé à l'avance, ni un classement en fonction :

- a. soit de la plus grande vitesse réalisée,
- b. soit d'une moyenne imposée sur une partie quelconque du parcours ;

3 - cette manifestation prévoit la circulation groupée, en un point déterminé de la voie publique d'au moins :

- a. 75 piétons,
- b. 50 cycles ou autres véhicules ou engins non motorisés,
- c. 25 chevaux ou autres animaux

PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE ÉTABLISSANT LA DÉCLARATION

Intitulé du Club organisateur - Nom et prénom du déclarant :

Adresse complète :

--	--

Code postal : ville ou commune

--	--	--	--

Téléphone : télécopie :

--	--	--	--

Adresse mail : @

--	--

Nom de la manifestation ...

--

MESURES PRISES POUR ASSURER LA SÉCURITÉ DES PARTICIPANTS ET DES TIERS :

Présence de signaleurs OUI NON

Si OUI, désignation précise des points où ils seront placés :

Commune ou lieudit	Intersection	
	Désignation voie n° 1	Désignation voie n° 2
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>



Tout signaleur doit être titulaire du permis de conduire en cours de validité.

(Joindre la liste comportant les nom, prénom et n° de permis de ces personnes)

Présence de titulaires AFPS OUI NON

Si OUI, nombre de ces titulaires AFPS :

Autres mesures de sécurité (préciser) :

Je soussigné, (nom prénom et qualité du déclarant)

certifie l'exactitude des renseignements portés ci-avant.

Je m'engage à prendre, à ma charge, les frais de service d'ordre exceptionnel mis en place à l'occasion de la randonnée et à assurer les réparations des dommages et dégradations de toute nature causés à la voie publique ou à ses dépendances du fait des participants, des organisateurs ou de leurs préposés ;

Je m'engage à assurer la sécurité des participants et des tiers notamment lors de l'emprunt ou de la traversée des voies à grande circulation ;

Je m'engage à faire respecter les dispositions du code de la route à tous les participants et à leur rappeler les consignes de sécurité ;

Je m'engage à prévenir les maires de toutes les communes traversées de l'heure approximative de passage de la randonnée et du nombre probable de participants ;

Je m'engage à vérifier que les participants mineurs non accompagnés soient munis d'une autorisation parentale écrite ;

Je déclare souscrire, une police d'assurance couvrant la manifestation.

A Le

Cachet et signature

INFORMATIONS PRATIQUES

A QUI TRANSMETTRE LA DECLARATION ? :

- Si la manifestation se déroule dans un département : veuillez transmettre le dossier de déclaration au Préfet du département (ou au sous-préfet concerné si la manifestation se déroule en totalité sur son arrondissement)
- Si la manifestation se déroule dans plusieurs départements : veuillez transmettre le dossier de déclaration au préfet de chaque département traversé.

PIÈCES A JOINDRE :

<input type="checkbox"/>	Règlement de l'épreuve et Programme de la manifestation
<input type="checkbox"/>	Calendrier fédéral sur lequel la manifestation est inscrite (éventuellement)
<input type="checkbox"/>	Attestation d'assurance <u>comportant impérativement les montants des garanties accordées</u> (à produire 6 jours francs au moins avant la date de l'épreuve).
<input type="checkbox"/>	Plans (format A3 maximum)

DÉLAI DE DÉPÔT :

Vous devez transmettre le dossier complet de déclaration par voie électronique, postale ou au guichet, en un exemplaire à chaque préfet compétent, **au plus tard un mois avant** la date prévue pour la tenue de la manifestation sportive.

Toutefois, l'attestation de police d'assurance, mentionnée précédemment, peut être présentée à l'autorité administrative **six jours francs, au plus tard**, avant le début de la manifestation.

SANCTIONS PÉNALES :

L'article R. 331-17-2 du code du sport prévoit les dispositions suivantes :

Le fait d'organiser sans la déclaration ou l'autorisation préalables prévues à l'article R 331-6 une manifestation sportive est puni des peines prévues pour les contraventions de la cinquième classe (soit 1500 euros maximum).

VOS CONTACTS

Préfecture de l'Aube

Cabinet
Bureau du Cabinet
2 Rue Pierre Labonde
CS 20372
10025 TROYES Cedex
Téléphone : 03.25.42.36.92
Fax : 03.25.42.36.58
Mail : ghislaine.bernaudat@aubepref.gouv.fr
ou pref-manifestations@aubepref.gouv.fr

Sous-Préfecture de Bar-sur-Aube

18, rue Armand
CS 20052
10201 BAR-SUR-AUBE
Téléphone : 03.25.27.06.19
Mail : spbar.collectiviteslocales@aubepref.gouv.fr

Sous-Préfecture de Nogent-sur-Seine

5, avenue Jean-Casimir Périer
10400 NOGENT-SUR-SEINE
Téléphone : 03.25.39.82.19
Mail : sous-prefecture-de-nogent-sur-seine@aubepref.gouv.fr